

**MODÈLE DE RÉSOLUTION**



**Du 12 au 16 février 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l’abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d’autres enjeux, dont l’image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l’échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore **8,5%** de ses jeunes qui ont décroché avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires en 2013-2014
(10,8 % pour les garçons et 6,5 % pour les filles);

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

* Gagne 15 000 $ de moins, annuellement, qu’un diplômé, soit environ 439 000 $ durant toute la durée de sa vie active;
* Vit sept ans de moins qu’un diplômé;
* A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
* Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
* Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

**CONSIDÉRANT QUE** les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

* La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
* Les taxes et impôts perçus en moins;
* Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d’économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

**CONSIDÉRANT QU**’il est moins onéreux d’agir en prévention, entre 10 000 $ et 20 000 $ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 $ par décrocheur;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRÉPAS organise, du 12 au 16 février 2018, la 11e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « Faites partie de l’addition, soyez un + dans la réussite des jeunes, de la petite enfance à l’âge adulte! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l’année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire et qu’elles seront ponctuées de centaines d’activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU

**De déclarer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;**

**D’appuyer le Conseil régional de prévention de l’abandon scolaire (CRÉPAS) et l’ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage –dont les acteurs des milieux de l’éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires– afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l’éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;**

**De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l’abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.**